

LE LABEL « CENTENAIRE »

La Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale est un Groupement d'intérêt public (GIP) créé par arrêté ministériel du 5 avril 2012, publié au Journal Officiel le 11 avril 2012. Cette Mission interministérielle a pour vocation de préparer et de mettre en œuvre le programme commémoratif du centenaire de la Grande Guerre. Elle est chargée notamment d'organiser les grands temps forts événementiels pris en charge par l'Etat, d'apporter son soutien aux initiatives locales, à travers notamment la mise en place d'un label « Centenaire », et enfin, d'informer le grand public sur le programme commémoratif du Centenaire.

Les projets commémoratifs qui seront proposés à compter de 2014 participeront à l'« esprit du Centenaire » promu par la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, qui s'appuiera sur des valeurs universelles telles que :

- i. Valoriser la richesse du patrimoine local à l'échelle des territoires ;
- ii. Œuvrer à la compréhension d'une histoire de France partagée ;
- iii. S'inscrire dans la dynamique de la construction européenne fondée sur un héritage commun ;
- iv. Participer au rayonnement culturel de la France sur la scène internationale.

L'obtention du label « Centenaire » par les porteurs de projets permettra, en premier lieu, au projet labellisé de figurer au programme commémoratif officiel du Centenaire, programme mis en ligne sur le portail internet de la Mission du Centenaire, mais aussi imprimé puis distribué sur tout le territoire français, ce qui confèrera au projet labellisé une visibilité nationale et internationale.

Le label « Centenaire » est par ailleurs un gage de qualité pour le porteur de projet, qui garantit au projet d'avoir été reconnu comme innovant, structurant et original, parmi d'autres propositions.

Le mécanisme de labellisation ne signifie pas un financement automatique mais plutôt une éligibilité au financement qui interviendra en 2014. Enfin, le label garantit au porteur de projet un appui de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale pour obtenir des financements auprès de financeurs publics et/ou privés.

MISSION DU CENTENAIRE
DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

III. Projets internationaux, nationaux ou multi-territoires de grande envergure, ou projets portés par de grands opérateurs culturels :

Ces projets sont directement examinés par le comité de labellisation de la Mission du Centenaire.

2. REUNION DU COMITE DE LABELLISATION DE LA MISSION DU CENTENAIRE

Le comité de labellisation de la Mission du Centenaire se réunira durant l'été 2013, par sessions thématiques.

A l'issue de chacune des réunions, les décisions du comité de labellisation de la Mission du Centenaire seront communiquées aux porteurs de projets sous couvert des Comités départementaux du Centenaire.

3. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DE LABELLISATION DE LA MISSION DU CENTENAIRE

Le comité de labellisation de la Mission du Centenaire est présidé par le Président du conseil scientifique de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale. Il est composé, en outre:

- du directeur général de la Mission du Centenaire,
- du directeur général adjoint,
- de la directrice de la communication et des partenariats,
- de la chargée de mission pour l'action culturelle, rapporteur du comité de labellisation,
- de conseillers de la Mission du Centenaire selon les thématiques des projets présentés,
- d'un expert scientifique, président d'une commission thématique du conseil scientifique,
- de personnalités extérieures, représentant les membres du Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public (ministères, établissements publics, associations, etc.).

En cas d'empêchement, le président du comité de labellisation de la Mission du Centenaire est remplacé par un président d'une commission thématique du conseil scientifique de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale.

Pour chacun des projets, le rapporteur du comité de labellisation de la Mission du Centenaire, qui assure le lien entre la Mission et les Comités départementaux du Centenaire, présente une fiche synthétique par projet. Le comité de labellisation de la Mission du Centenaire examine le projet à l'aide d'une grille de critères de labellisation préalable. L'examen du projet a lieu collégalement et fait l'objet d'un vote.

En cas de besoin, les membres du comité de labellisation de la Mission du Centenaire peuvent, en fonction des dossiers, solliciter l'avis d'experts extérieurs au comité (membres du conseil scientifique, représentants du Ministère de la Culture et de la Communication ou d'autres institutions culturelles).

4. DECISION DU COMITE DE LABELLISATION DE LA MISSION DU CENTENAIRE

Le porteur de projet est informé par courrier, sous couvert du Comité départemental du Centenaire, de la décision finale du comité de labellisation de la Mission du Centenaire.

En cas d'obtention du label « Centenaire », le porteur de projet et ses partenaires s'engagent à fournir à la Mission du Centenaire les informations nécessaires au suivi du projet et autorisent la Mission du Centenaire à communiquer sur le projet par divers moyens, notamment sur son portail internet.

Le porteur de projet s'engage à faire figurer sur tous ses documents de communication le label « Centenaire » qui lui sera fourni par la Mission du Centenaire.

Une procédure d'appel sera mise en place pour traiter d'éventuelles difficultés résultant des décisions du comité de labellisation de la Mission du Centenaire. Les modalités de cette procédure d'appel, à la disposition des Comités départementaux du Centenaire, seront élaborées prochainement.

5. FINANCEMENT DES PROJETS LABELLISES PAR LE COMITE DE LABELLISATION DE LA MISSION DU CENTENAIRE

Le mécanisme de labellisation ne signifie pas un financement automatique mais plutôt une éligibilité au financement qui interviendra en 2014.

Le label « Centenaire » garantit au porteur de projet un appui de la Mission du Centenaire auprès de financeurs et de partenaires publics et/ou privés de la Mission du Centenaire, l'insertion dans le programme officiel national des commémorations et la valorisation du projet sur le portail internet de la Mission.

Enfin, la présentation d'un projet à la Mission du Centenaire n'est pas exclusive. Le porteur peut en effet soumettre son dossier à d'autres partenaires, sous réserve d'en informer le comité de labellisation de la Mission du Centenaire.

ANNEXE 1

DEMANDE DE CANDIDATURE A LABELLISATION

Comité départemental du Centenaire
Département : ...

DEMANDEUR	
Type d'organisation / raison sociale	
Nom de l'organisation	
Adresse postale	
Téléphone	
Courriel	
Adresse du site internet de l'organisation	
Nom du contact	
Adresse postale	
Téléphone	
Courriel	

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET	
Typologie	<input type="checkbox"/> EXPOSITION <input type="checkbox"/> <i>Itinérante</i> <input type="checkbox"/> Beaux-arts <input type="checkbox"/> Photographies <input type="checkbox"/> Archives <input type="checkbox"/> Autre (<i>préciser</i>)
	<input type="checkbox"/> CEREMONIE <input type="checkbox"/> Militaire <input type="checkbox"/> Civile <input type="checkbox"/> Religieuse
	<input type="checkbox"/> PRODUCTION AUDIOVISUELLE <input type="checkbox"/> Réalisation d'un programme documentaire <input type="checkbox"/> Réalisation d'un programme de fiction <input type="checkbox"/> Réalisation d'un web-documentaire <input type="checkbox"/> Collecte de témoignages audiovisuels <input type="checkbox"/> Autre (<i>préciser</i>)
	<input type="checkbox"/> INTERNET & MULTIMEDIA <input type="checkbox"/> Application mobile <input type="checkbox"/> Site internet <input type="checkbox"/> Jeu vidéo
	<input type="checkbox"/> SPECTACLE VIVANT <input type="checkbox"/> Danse <input type="checkbox"/> Théâtre <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Arts de la rue <input type="checkbox"/> Autre (<i>préciser</i>)
	<input type="checkbox"/> EVENEMENT <input type="checkbox"/> Son & lumière <input type="checkbox"/> Pyrotechnie <input type="checkbox"/> Projection image / vidéo

MISSION DU CENTENAIRE
DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

- ACTIVITE DE RECHERCHE
- Organisation d'un colloque, d'un séminaire, d'une journée d'étude, de débats
- Projet de recherche scientifique
- Projet de publication scientifique

PUBLICATION

Décrire brièvement le projet

CREATION ARTISTIQUE

Décrire brièvement le projet

MISSION DU CENTENAIRE
DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

	<input type="checkbox"/> ENTRETIEN ET MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES <input type="checkbox"/> Tourisme de mémoire <input type="checkbox"/> Numérisation d'archives <input type="checkbox"/> Restauration ou entretien de monuments ou de traces matérielles de la Grande Guerre
	<input type="checkbox"/> PROJET PEDAGOGIQUE <input type="checkbox"/> Réalisation d'un projet pédagogique <input type="checkbox"/> Production de support pédagogique
	<input type="checkbox"/> AUTRES (PRECISER)
Date(s)	
Lieu(x) : ville et pays	
Public ciblé	

MISSION DU CENTENAIRE
DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Valorisation de (cocher et préciser)	<input type="checkbox"/> Un fait historique
	<input type="checkbox"/> Un personnage emblématique de la Première Guerre mondiale
	<input type="checkbox"/> Un lieu
	<input type="checkbox"/> Un savoir-faire / art
	<input type="checkbox"/> Une idée / philosophie
	<input type="checkbox"/> Autre

MISSION DU CENTENAIRE
DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

<p>Résumé / synopsis du projet</p>	
<p>Objectifs du projet</p>	
<p>Budget prévisionnel (joindre un tableau détaillé dépenses/recettes)</p>	

MISSION DU CENTENAIRE
DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Partenaire 1	<p>Nom :</p> <p>Statut :</p> <p>Nom du contact qui suit le projet :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Courriel :</p>
Partenaire 2	<p>Nom :</p> <p>Statut :</p> <p>Nom du contact qui suit le projet :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Courriel :</p>
Partenaire 3	<p>Nom :</p> <p>Statut :</p> <p>Nom du contact qui suit le projet :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Courriel :</p>

DOCUMENTS A JOINDRE A LA FICHE SYNTHETIQUE

Le dossier de candidature devra comprendre, outre la fiche de candidature, un dossier suivant le plan proposé et contenant les éléments suivants :

I. Contexte du projet

- Identification des publics ciblés par le porteur de projet
- Analyse du territoire (forces / faiblesses) choisi pour réaliser le projet

II. Description détaillée du projet

- Objectifs du projet : en quoi le projet contribue-t-il à la commémoration du Centenaire ?
Quel est l'impact visé de ce projet sur le territoire ?
- Description des actions prévues : comment le projet est-il réalisé ?
- Moyens à mobiliser pour ces actions et compétences nécessaires ;
- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

III. Budget et plan de financement du projet

Etablir un budget total prévisionnel du projet et son plan de financement.

Veiller à bien faire apparaître clairement les charges et les ressources. Préciser si les cofinancements sont acquis ou en cours de sollicitation.

IV. Calendrier du projet dans son ensemble :

Etablir un calendrier faisant ressortir la durée des actions prévues.

V. Partenaires

- Présentation des partenaires et de leurs expertises propres ;
- Actions spécifiques menées par les partenaires dans le cadre du projet.

VI. Communication

Etablir un plan de communication.

